

# FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1990 / 1



67

EDITORIAL

Fédéchoses - \*F067\*

## L'ACTION DES FEDERALISTES DANS LA PROCHAINE PHASE DE LA POLITIQUE EUROPEENNE.

Les événements en Europe centrale et orientale ont profondément modifié les données du processus de l'unification politique et de la démocratisation de la Communauté européenne.

Des horizons d'une ampleur incalculable se sont ouverts. Mais en même temps, le spectre du nationalisme menace, si on ne s'y oppose pas à temps, de plonger toute l'Europe dans le chaos et d'exposer la Communauté à des tensions insupportables.

Face à l'accélération incroyable de l'histoire, l'unification politique de l'Europe doit tenir le pas. De nouveaux attermoissements pourraient être lourds de conséquences. Et surtout, comme l'a souligné avec force le Président Delors, la réalisation de l'Union monétaire ne peut plus être dissociée de la création d'une Union politique de nature fédérale.

Malgré cela, les gouvernements des Douze ne semblent pas être conscients de l'urgence d'une action décisive, bien qu'ayant déclaré à plusieurs reprises leur volonté de réaliser l'Union monétaire et de renforcer la Communauté. De son côté, le Parlement européen fait preuve d'inertie et d'indécision. C'est donc aux Fédéralistes de prendre l'initiative.

Ce que les gouvernements des pays membres de la Communauté, le Parlement européen et les parlements nationaux devraient faire pour profiter de la chance qui leur est offerte est évident :

1) Le Parlement européen devrait commencer immédiatement, en collaboration avec les parlements nationaux, à élaborer les lignes directrices d'une Constitution européenne sur la base du Projet de Traité de 1984. Ce travail devrait être terminé pour la fin du mois de juin 1990.

2) Les lignes directrices adoptées par le Parlement européen devraient être examinées par les gouvernements pendant le semestre sous présidence italienne. Le Conseil européen devrait, lors de sa réunion des 14 et 15 décembre 1990, charger le Parlement européen de rédiger une constitution de l'Union fédérale européenne, en collaboration étroite avec les parlements nationaux, sur la base des lignes directrices déjà arrêtées ainsi que des orientations complémentaires données par le Conseil européen.

3) La constitution de l'Union fédérale européenne, après avoir été approuvée par le Parlement européen, devrait être soumise aux parlements nationaux pour ratification. →



Il est clair que les gouvernements ne chargeront par le Parlement européen de la tâche dont nous venons de parler s'ils sont obligés d'agir dans un vide politique. Les Fédéralistes devraient contribuer à ce que ce vide ne se produise pas ou à ce qu'il soit comblé. Cela, ils le peuvent directement s'ils assurent une forte présence les 14 et 15 décembre 1990 à Rome, à l'occasion de la réunion du Conseil européen. Une manifestation adéquate sera organisée.

Mais avant tout, nous devons stimuler le Parlement européen car il est absolument invraisemblable que les gouvernements donnent au Parlement européen un rôle qu'il ne revendique pas avec énergie. Du reste, des invitations en ce sens au Parlement européen de la part des gouvernements n'ont pas manqué ces derniers temps. La plus nette a été celle du Président Mitterrand qui, dans son discours du 25 octobre 1989 à Strasbourg, encourageait le Parlement européen à convoquer "de vastes Assises" sur l'avenir de la Communauté. Avec les parlementaires européens, des délégations des parlements nationaux et des représentants de la Commission et des gouvernements devraient participer à ce rassemblement.

Le Parlement a réagi à l'invitation du Président Mitterrand par l'adoption d'une résolution le 23 novembre 1989 par laquelle il charge sa Commission institutionnelle d'organiser des "Assises européennes", qui devraient se réunir pendant le deuxième semestre de 1990.

"Une vaste assemblée qui devrait rassembler les parlementaires européens, des délégations des parlements nationaux - y compris des observateurs des parlements de l'Europe centrale et orientale - ainsi que des représentants des gouvernements et de la Commission dans le but de réaffirmer solennellement le droit des représentants du peuple européen de recevoir un mandat constituant pourrait, en cette année décisive pour l'Europe, donner une grande impulsion au processus en cours. Grâce à l'appui des représentants du peuple, les gouvernements qui sont décidés à avancer recevraient la couverture nécessaire et la force pour imposer leur point de vue".

Les Assises constituent dès lors une étape décisive du processus. En même temps, elles sont un événement sur lequel les Fédéralistes, s'ils agissent ensemble et avec énergie, peuvent avoir une influence décisive.

Il est aujourd'hui inutile de se cacher que le Parlement européen est craintif et incertain. Il doit savoir que l'opinion publique l'appuie

dans sa revendication d'obtenir le mandat constituant. C'est là notre rôle. L'UEF devrait dès lors lancer une action envers le Parlement européen et les parlements nationaux qui aurait les objectifs suivants :

a) que le Parlement européen, en collaboration avec les parlements nationaux, se mette tout de suite au travail et rédige les lignes directrices d'un projet de Traité pour l'Union européenne ;

b) qu'après l'adoption de ces lignes directrices, soient convoquées, à l'automne de cette année, de grandes Assises européennes qui revendiquent solennellement le droit du Parlement européen au mandat constituant.

Les Fédéralistes disposent de nombreuses possibilités d'action et de pression comme, par exemple, l'organisation de Forums à caractère international qui revendiquent la reconnaissance du pouvoir constituant au Parlement européen (pré-Assises). L'organisation de débats avec des parlementaires européens et nationaux, la récolte de signatures pour pétitions, l'envoi de lettres et de télégrammes.

Nous ne devons pas sous-estimer la possibilité d'impact de notre action sur les hommes politiques. Mais notre action ne sera décisive que si, partout où nous disposons d'organisations de base, nous sommes capables de montrer le même visage et la même volonté - en dépit de la diversité de nos forces dans les différents pays - et si nous sommes capables d'être présents dans nos villes par l'action de nos sections locales..

Francesco Rossolillo

LES ALLEMANDS :

NON A LA REUNIFICATION SI ELLE  
DEVAIT ABOUTIR A L'ABANDON  
DE LA CEE

Au mois de décembre a été publié un eurobaromètre flash basé sur une enquête effectuée du 15 octobre au 22 novembre (Agence Europe - 15.12.89). Il est intéressant de noter, en ce qui concerne les Allemands de l'Ouest, qu'ils acceptent à 78 % (ce qui correspond par ailleurs à la moyenne européenne) la réunification allemande, mais que ce pourcentage descend à 18 % si celle-ci sous-entendait l'abandon de la CEE. En substance, moins d'un Allemand de l'Ouest sur cinq serait disposé à sacrifier l'appartenance à la CEE sur l'autel de l'unité allemande.

## PERSPECTIVES DU FEDERALISME MONDIAL.

Les changements qui bousculent l'Europe de l'Est balayaient les fondements de la guerre froide. Des bibliothèques entières de politique étrangère sont prêtes à être envoyées aux archives. Les vieilles politiques et les réponses traditionnelles sont totalement inutilisables. De même, en tant que fédéralistes mondiaux, nous devons également penser à ce que cette situation radicalement nouvelle signifie pour nos analyses et stratégies. Nous étant adaptés à la toundra écrasante des politiques de la guerre froide, nous devons maintenant nous adapter à nouveau pour définir dans ce nouveau climat international un fédéralisme mondial correspondant à l'ère de l'après Guerre Froide.

Nous pouvons écrire que même durant cette période nous n'avons jamais perdu notre vision. Mais, alors que nous n'avons pas abandonné le fédéralisme mondial dans son nom, ou dans son principe nous avons cessé, pour toutes raisons pratiques, de faire activement campagne pour la fédération mondiale. Nous n'avons que peu de marge de manoeuvre. Dans un monde qui a semblé pendant quatre décennies, immobilisé et divisé de manière inconciliable par les luttes idéologiques entre l'Est et l'Ouest, le fédéralisme mondial avec ses exigences de changements radicaux avait même fini par nous apparaître comme prématuré. Nous étions devenus pragmatiques en promouvant de petits changements par étapes dans la voie de notre vision globale. Nous travaillions en faveur des institutions fonctionnelles internationales, moins pour fédérer les peuples du monde que pour confédérer leurs gouvernements.

Aujourd'hui, avec l'ouverture du mur de Berlin et les changements profonds dans les relations Est-Ouest, les peuples sont conscients que de grands bouleversements sont possibles dans l'ordre international. Les utopies d'hier sont les lignes de force de demain. Dans ces temps incroyables, le fédéralisme mondial n'apparaît plus aussi incroyable. Cela signifie que nous pouvons travailler beaucoup plus directement en faveur de la Fédération Mondiale. Bien évidemment, la Fédération Mondiale demeure un objectif à long terme, un de ces objectifs qui nécessite une approche stratégique. Les leçons du pragmatisme demeurent donc valables ; mais le pragmatisme d'aujourd'hui sera différent.

Un plan d'action fédéraliste pour les années 1990 devrait comprendre des propositions qui touchent de beaucoup plus près à la création d'un gouvernement fédéral mondial. Une Assemblée Parlementaire de l'ONU en est une. Une telle Assemblée pourrait contribuer à la solution des problèmes globaux de l'humanité, et nous faire progresser, en même temps, en direction de la Fédération Mondiale. Une autre possibilité serait d'utiliser la décennie sur la Loi Internationale adoptée par l'ONU pour renforcer et démocratiser les modalités d'établissement, d'utilisation et de mise en application de cette loi internationale. Libéré de la nécessité de bâtir la paix par la loi dans le cadre d'un système totalitaire, le fédéralisme mondial doit désormais insister sur la nécessité de construire les droits de l'homme et la démocratie comme une base pour l'unité. Nous devons accorder une plus grande attention à l'Europe, et considérer la possibilité qu'une des routes vers la Fédération Mondiale soit dans les cercles toujours plus étroits d'intégration qui sont centrés sur l'Europe.

Notre mouvement était construit autour de l'abolition de la guerre. Mais la guerre, même si elle n'est pas abolie, semble disparaître, et cela en l'absence d'un gouvernement fédéral mondial. Elle disparaît pour des raisons complexes : car la société mondiale est de plus en plus intégrée fonctionnellement et interdépendante : car des valeurs universelles émergent et le mode de pensée change au niveau mondial ; elle disparaît enfin car elle ne semble plus être à la hauteur de son coût. Nous devons nous efforcer de comprendre ce développement dans le contexte d'une analyse fédéraliste plus sophistiquée qui voit la réalisation d'un niveau minimal de bonne intelligence entre les Etats comme une condition pour la fédération plutôt que comme sa conséquence. En aucun cas nous ne pouvons continuer à promouvoir le fédéralisme mondial comme un remède à la guerre.

Dans le même temps, d'autres problèmes globaux, tels que la préservation de l'environnement demandent de plus en plus à l'évidence des solutions fédérales. Les fédéralistes mondiaux ont beaucoup à dire pour contribuer à ce débat, mais non plus en étant des fonctionnalistes aidant les gouver-



nements à rédiger des traités. Nous n'avons aucune raison de nous joindre à l'illusion que les problèmes peuvent être résolus par le système actuel des traités. Tout au contraire, nous devrions nous faire les champions d'une nouvelle manière d'établir la législation internationale, celle de la décision majoritaire. En cela, les fédéralistes ne seraient certainement pas moins téméraires que les responsables d'Etats nationaux qui ont signé la Déclaration de La Haye sur l'environnement de mars dernier, demandant une nouvelle autorité institutionnelle de l'ONU exerçant son pouvoir à la majorité et pouvant imposer ses décisions par le biais de la Cour mondiale de justice.

Le mouvement fédéraliste mondial est aujourd'hui défié par la nécessité de se repositionner d'un mouvement pour la paix en un véritable mouvement fédéraliste oeuvrant pour l'amélioration générale et le bien-être de la société mondiale. Cette tâche ne sera pas aisée. Beaucoup d'entre nous ont travaillé dur pour devenir des experts des choses de la paix et de la guerre et pourraient ne pas vouloir changer. Peut-être perdrons nous des gens qui étaient seulement motivés par la seule idée de la Fédération Mondiale comme moyen d'imposer la paix. Mais notre mouvement y gagnerait le soutien de beaucoup d'autres motivés par une vision positive d'un monde uni, uni non seulement pour résoudre les vastes problèmes du monde, mais aussi pour atteindre à un niveau plus élevé d'humanité.

Il est temps de raviver la vision, dans son entièreté politique et spirituelle, d'un monde uni, d'un monde gouverné. Cela ne signifie pas seulement une coopération fonctionnelle positive, un renforcement de l'ONU, une loi internationale juste. Cela signifie la Fédération.

Nous devons sortir de la guerre froide pour être à nouveau, des fédéralistes mondiaux.

Dieter Heinrich (Toronto)

Policy chair de la World Association for World Federation (Mouvement Universel pour la Fédération Mondiale).

*En ce qui concerne les fédéralistes mondiaux il faut enfin signaler qu'ils ont prévu pour Juillet prochain à Amsterdam un séminaire sur "le fédéralisme mondial après la guerre froide". Ce séminaire doit permettre à la WAWF de mieux redéfinir ses orientations politiques dans la nouvelle ère de la politique mondiale et parmi les thèmes abordés il faut noter "fédéralisme européen et mondial et maison commune européenne".*

## **LES FEDERALISTES MONDIAUX VERS UNE ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR L'ONU.**

*Le Conseil du Mouvement Universel pour une Fédération Mondiale (WAWF) a décidé en juin dernier de travailler à la question d'une Assemblée parlementaire consultative au sein des Nations-Unies. Cette Assemblée parlementaire serait identique au Parlement européen et serait composée de représentants nommés par les parlements nationaux ou élus directement par les peuples des pays participants.*

*Dieter Heinrich, président du Conseil politique de la WAWF a ainsi déclaré, soulignant le caractère d'exemple de l'Assemblée européenne, que "dans le cadre d'une stratégie vers la Fédération mondiale, une Assemblée parlementaire de l'ONU est dorénavant devenue l'une des propositions les plus importantes que les fédéralistes mondiaux peuvent mettre en avant".*

*Abandonnant certaines options précédentes de l'organisation et du International Network for a UN second Assembly (INFUSA) trop fumeuses à son goût la WAWF est maintenant convaincue que le projet d'une Assemblée parlementaire des peuples auprès de l'ONU ne peut être poursuivi que s'il est lié à un système de représentation pondérée, crédible et applicable.*

*La WAWF est maintenant convaincue que la voie vers une deuxième Assemblée de l'ONU, représentative des peuples et non plus des Etats, passe par le biais des institutions parlementaires nationales, puis de là au processus des élections au suffrage universel direct. La WAWF base ainsi ses nouvelles propositions sur l'expérience du Parlement européen et suggère que les parlements nationaux élisent dans un premier temps les membres de cette nouvelle Assemblée. La WAWF, avec raison, laisse également de côté la question de savoir qui pourrait être candidat à une telle élection : parlementaires ou simples citoyens. Dieter Heinrich a enfin souligné que le chemin parcouru par le Parlement européen ces dernières années permet de souligner la crédibilité de cette nouvelle approche.*

*Cette suggestion d'une deuxième chambre parlementaire de l'ONU n'est pas nouvelle. Les fédéralistes mondiaux estiment cependant que le cours nouveau de la démocratie en Europe de l'Est et dans une partie du Tiers-monde lui donne de nouvelles chances de succès. A court terme, il convient toutefois de souligner qu'à contrario de ce qui est le cas en Europe occidentale de nombreux pays concernés par cette initiative ne possèdent pas encore d'institutions démocratiques ni de parlements pluralistes.*

## COLLOQUE A MILAN

"Cités et régions pour l'Europe des années 90.

Les 23 et 24 février s'est déroulé à Milan un important colloque organisé par les autorités de cette ville et avec la collaboration active et primordiale des fédéralistes italiens.

Les principaux thèmes à l'étude étaient les suivants :

1) "Le défi des années 90 vers le marché unique : la question monétaire et l'union politique", avec la participation de deux ministres italiens en exercice et de M. Michel Noir député-maire de Lyon.

2) "l'Europe nouvelle qui se forme à l'Est et ce qu'elle attend de la CEE" avec la participation du Président de la province de Milan, de ceux du Comité exécutif du Soviet de Moscou et de la municipalité yougoslave de Lubiana et de M. Alain Lamassoure membre de l'Assemblée Nationale et du Parlement européen.

3) La CEE, vers une société multiculturelle ? avec la participation de notre ami Lucio Levi membre de l'Union européenne des fédéralistes et du Bureau exécutif du Mouvement universel pour la fédération mondiale (WAWF) de Daniel Cohn-Bendit et de Mme Nadia Amini de l'Association France Plus.

4) Les grandes métropoles européennes face au défi des années 1990" avec des représentants des municipalités de Milan, Birmingham, Francfort, Barcelone et M. Georges Frèche, député-maire de Montpellier.

5) Le rôle des régions dans le développement des relations entre les deux Europes de l'Est et de l'Ouest avec des représentants des régions Lombardie, Trentin, Haut- Adige, Bade-Würtemberg, Croatie, Bavière, Zala et de M. Alain Mérieux premier vice-président de la région Rhône-Alpes.

6) Jumelages et coopération entre les autorités locales pour la construction de l'Union européenne"

Enfin le colloque devait se clore avec les deux discours de M. Enrique Baron Crespo Président du Parlement européen et du ministre italien des Affaires étrangères, Gianni de Michelis.

L'importance de ce colloque tient aussi dans le fait qu'il s'est agi de la première manifestation non gouvernementale entre représentants des villes et des régions, des mouvements de la CEE et des pays de l'Europe de l'Est depuis les événements qui en peu de temps ont bouleversé la situation politique et sociale de cette partie du monde.

# Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels  
pour les Fédéralistes  
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU  
Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini  
Comité d'édition: Caterina Chizzola, Monica Frassoni, Pascal Herroelen, Lars Erik Nordgaard, Guido Montani, John Pinder

Editing: Rue de Trèves 66 - 1040 Bruxelles (B)  
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

### Avis aux collaborateurs et aux lecteurs

Tous les militants fédéralistes peuvent contribuer au Débat Fédéraliste. Mais, afin de limiter les frais, on recommande d'envoyer des articles qui ne dépassent pas trois pages dactylographiées. Les articles écrits en allemand, en italien, en espagnol et en néerlandais seront traduits en anglais ou en français aux soins et aux frais de l'éditeur.

Les articles en allemand, en espagnol et en néerlandais devront être adressés au responsable de la traduction: André Quiryne, Bd. Robert Schuman 65 - L 8340 OLM (Luxembourg).

**LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous les auspices de l'Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes**

## **LA COMMISSION ET L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE**

*La demande d'adhésion de la Turquie à la CEE a donné à la Commission l'occasion de rappeler sa position sur ce sujet. En particulier, le commissaire Matutes, a souligné "que toutes les demandes d'adhésion à la CEE devraient être traitées au cas par cas, mais dans le cadre d'une stratégie globale que la CEE devrait mettre en place après 1992". Il faut dans un premier temps a-t-il rappelé "concentrer tous nos efforts vers les objectifs et les buts fixés par l'Acte unique et par l'Union économique et monétaire. Avant de négocier avec un quelconque interlocuteur, il faudra faire un bilan". Il a enfin mis en doute que l'on puisse travailler avec les règles institutionnelles actuelles dans une future communauté à 13, 15 ou 18 membres.*

## **Pour une "force unie".**

"Le monde" a publié le mardi 6 mars le manifeste des neuf "néo-rénovateurs" de l'opposition qui s'intitule la "force unie" et dont Michel Noir fait partie. Cet extrait met en évidence une évolution et une prise de conscience des enjeux tout à fait positive :

... "Dans ce contexte marqué par la mondialisation croissante des enjeux, il est capital que le pari de la nouvelle Europe soit gagné, et que, au-delà du grand marché intérieur de 1993 et de l'union monétaire s'édifie rapidement l'union politique du Vieux Continent. Seule, en effet, son union permettra à l'Europe de ne pas demeurer un éternel enfant au milieu des adultes, d'offrir à l'Allemagne réunifiée une alternative crédible à la tentation nationaliste, d'assumer ses nouvelles responsabilités en matière de sécurité collective et de solidarité à l'égard de l'Est, et enfin de combler le déficit démocratique qui se creuse chaque jour un peu plus entre citoyens et dirigeants de la Communauté"...

## **RESOLUTION SUR LE CONSEIL EUROPEEN DE STRASBOURG**

(Adoptée par la Chambre des Députés italienne le 15 novembre 1989 avec 429 votes pour et 2 abstentions)

La Chambre des Députés

- rappelant que le Parlement italien a adopté la Loi constitutionnelle concernant la convocation d'un referendum d'orientation pour l'attribution d'un mandat constituant au Parlement européen; que 88,1% des votes a été exprimé en faveur de ce referendum le 18 juin 1989, jour des élections européennes;

engage le gouvernement italien:

- à soutenir la proposition avancée par le Président du Conseil européen, François Mitterrand, concernant l'organisation de vastes Assises sur l'avenir de l'Europe et de la Communauté, à l'initiative du Parlement européen et avec la participation des Parlements des pays membres de la CEE et, à titre d'observateurs, de délégations des Parlements des autres pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest qui participent à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe;

- à soutenir, à l'occasion du Conseil européen de Strasbourg, la convocation de la Conférence intergouvernementale pour la réalisation de l'Union économique et monétaire, en vue de son déroulement à partir du mois de juillet 1990; à réitérer son consensus à la méthode et au programme d'action proposés par le rapport du Comité Delors; à demander que le Parlement européen soit associé, sur un pied d'égalité, aux travaux de la Conférence intergouvernementale, à travers une procédure de concertation, en vue de créer les conditions nécessaires pour aboutir à un accord entre Etats membres et Parlement européen; à soutenir avec détermination que la conférence doit élaborer un nouveau traité d'union économique et monétaire qui ne soit pas soumis aux procédures de l'art. 236 CEE (qui requièrent l'unanimité des douze Gouvernements nationaux).

## **RESOLUTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MANDAT CONSTITUANT AU PARLEMENT EUROPEEN**

(Adoptée par la Chambre italienne le 15 novembre 1989 avec 420 votes pour, 10 contre et 4 abstentions)

La Chambre des députés,

- considérant les grands événements historiques en cours dans l'Europe centrale et orientale;

- convaincue qu'il est désormais urgent que la Communauté puisse offrir à elle-même et aux pays intéressés à une intégration plus large et à une véritable unité européenne un modèle de démocratie politique réel ainsi que des institutions réellement démocratiques, en surmontant, par conséquent, le déficit démocratique de la structure institutionnelle actuelle de la CEE;

engage le gouvernement

à soutenir avec le maximum de détermination et à l'occasion de la rencontre extraordinaire proposée par François Mitterrand à Paris et à l'occasion du Conseil européen à Strasbourg les 8 et 9 décembre 1989 l'exigence de confier immédiatement au Parlement européen le mandat de rédiger un nouveau traité, une véritable Constitution de l'Union européenne ou des Etats Unis d'Europe.



# RESOLUTION SUR LA REFORME INSTITUTIONNELLE

(Approuvée par le Parlement européen le 23 novembre 1989)

Le Parlement européen

1. demande aux Etats membres, dans la perspective de la décision du Conseil européen de Madrid de convoquer en 1990 une conférence intergouvernementale, de tenir pleinement compte de cette double représentation afin que le Parlement participe, sur un pied d'égalité, aux travaux préparatoires ainsi qu'à la conférence intergouvernementale;

2. reprend les propositions successives faites par Felipe Gonzales et François Mitterrand, et propose de convoquer une préconférence au début de l'année 1990 à laquelle participeront un nombre égal de représentants de la Commission, du Conseil et du Parlement, qui élaborera des propositions concrètes pour la réforme nécessaire du Traité;

- charge son Président d'inviter la Commission et les gouvernements à cette conférence;

- invite ensuite les Parlements nationaux à des Assises européennes, qui seront une Assemblée des Parlements de l'Europe, pour délibérer sur les prochaines étapes de la réalisation de l'Union européenne;

3. charge sa Commission institutionnelle d'élaborer un rapport pour préparer des Assises européennes qui devraient siéger dès le deuxième semestre 1990;

4. demande aux chefs d'Etat et de gouvernement de confirmer la convocation de la conférence intergouvernementale lors du Conseil européen des 8 et 9 décembre à Strasbourg, afin qu'elle puisse débiter immédiatement après l'entrée en vigueur de la première étape de l'Union économique et monétaire, étant donné que la réalisation de celle-ci nécessite l'élaboration de modifications à apporter au traité;

5. demande que la conférence intergouvernementale ait également pour mandat de réviser le traité afin de renforcer l'efficacité et le caractère démocratique du processus de décision au sein de la Communauté, grâce notamment à l'extension du vote à la majorité au sein du Conseil (particulièrement en matière d'environnement et pour les questions sociales), d'élargir les pouvoirs de la Commission concernant la mise en oeuvre des politiques communautaires ainsi que ceux du Parlement européen;

6. demande que ces modifications du traité prévoient en particulier l'octroi des pouvoirs suivants au Parlement européen:

- un pouvoir de codécision pour l'ensemble de la législation conjointement avec le Conseil;

- le droit d'initiative législative;

- le pouvoir d'agréer la nomination des membres de la Commission, de la Cour de justice et de la Cour des comptes;

- la ratification de toutes les décisions constitutionnelles qui nécessitent également une ratification de la part des Etats membres;

- la ratification de tous les accords internationaux importants et conventions internationales nécessitant ratification, avant qu'ils n'entrent en vigueur dans la Communauté,

- ainsi que l'insertion de la Déclaration sur les droits et libertés fondamentaux dans les traités;

7. demande aux Etats membres de faire en sorte que la construction de l'Union européenne aille de pair avec le renforcement des autonomies régionales dans le respect du principe de subsidiarité;

8. demande que la prochaine conférence intergouvernementale traite aussi de la dimension sociale de l'Europe et organise notamment l'extension du vote à majorité qualifiée et de la procédure de coopération à toutes les matières sociales afin que soient réellement mis en oeuvre des droits sociaux fondamentaux précisément définis et garantis et des procédures devant les instances judiciaires de la Communauté;

9. rappelle que l'Union économique et monétaire européenne, ainsi que la réalisation du marché unique risquent d'exacerber les disparités existantes entre les différentes régions et rendent nécessaire d'assurer la cohérence globale de toutes les politiques communautaires en vue d'un développement équilibré des régions d'Europe;

10. annonce que l'acceptation de sa part des résultats de la conférence intergouvernementale sera liée au respect des conditions de procédure et de contenu susmentionnées et demande aux parlements nationaux de se lier à la position du Parlement européen pour ce qui est des résultats de cette conférence;

11. décide d'entamer dès maintenant l'élaboration des bases constitutionnelles de l'Union européenne, sur la base des éléments fondamentaux du projet de traité adopté le 14 février 1984 (subsidiarité, efficacité, démocratie), ainsi que des conséquences juridiques et politiques de l'hypothèse, dans laquelle une petite minorité de pays membres n'adhérait pas à l'Union européenne;

12. invite la Commission à soutenir pleinement les revendications du Parlement en vue de la préparation, de l'organisation et du mandat de la conférence intergouvernementale;

13. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements nationaux.

**CREATION DU MOUVEMENT  
FEDERALISTE THECOSLOVAQUE.**

Les 15 et 16 janvier une délégation mixte de la jeunesse européenne fédéraliste et de la WAWF (Fédéralistes mondiaux), s'est rendue à Prague.

La délégation a rencontré de nombreuses personnes intéressées à fonder une section nationale du mouvement fédéraliste avec lesquelles Tony Marcel, réfugié politique en Hollande avait été en contact ces dernières années, et pris contact avec le Forum démocratique, l'organisation des étudiants universitaires et le Comité pour la Paix.

D'autres rencontres ont également eu lieu à Bratislava.

Le résultat de cette visite a été la création d'un Comité promoteur pour la constitution d'une section tchécoslovaque du Mouvement Fédéraliste qui appartiendra en même temps à la WAWF et à l'UEF-JEF.

Après la Hongrie, c'est donc maintenant en Tchécoslovaquie que la création du Mouvement Fédéraliste est maintenant très avancée, apportant une fois encore une nouvelle preuve de l'esprit nouveau de coopération qui anime depuis ces dernières années fédéralistes mondiaux et fédéralistes européens.



« Je suis libre, je suis libre - Je peux faire ce que je veux, penser ce que je veux. Je suis mon maître... Au secours. »  
Dessin paru dans l'International Herald Tribune du 11 avril.

**FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME  
PRESSE FEDERALISTE  
26, rue Sala - 69002 LYON**

Directeur de la publication J.L. PREVEL

PARAGRAPHE C 2

363, Rue Garibaldi - 69007 LYON - ☎ 78.58.91.62

Commission paritaire 56256



# LE MANIFESTE DE VENTOTENE

Relégués dans l'île de VENTOTENE par le pouvoir fasciste en 1941, Altiero SPINELLI et Ernesto ROSSI rédigeaient un projet de Manifeste qui devait fonder, au plan théorique et stratégique, l'action des Fédéralistes européens de la Résistance à nos jours.

Le Manifeste de VENTOTENE, premier numéro des "Cahiers de VENTOTENE", publié par l'Institut d'Etudes Fédéralistes, paraît enfin en français.

Vous pouvez le commander pour 30 F, franco de port, auprès de

PRESSE FEDERALISTE - 26, rue Sala -  
69002 LYON

## ABONNEMENT

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

Méritant : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(N<sup>os</sup> supplémentaires sur simple demande)

**Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS**